



AVIS PUBLIC AUX CITOYENS DE LA VILLE DE COATICOOK

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC est donné par la greffière de la Ville de Coaticook que le conseil municipal, lors de son assemblée ordinaire du 10 juin 2024 qui se tiendra à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Coaticook, étudiera les demandes de dérogation mineure au règlement de zonage de la Ville de Coaticook et ses amendements, relative aux immeubles suivants :

- Propriété située au 773, chemin Perkins, le lot 3 148 095, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre de porter la superficie du garage détaché à 100,33 mètres carrés au lieu de 100 mètres carrés et de permettre une deuxième entrée charretière.

- Propriété située au 102, rue Child, lot 3 311 627 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Coaticook

La dérogation mineure vise à permettre une enseigne supplémentaire principale de type perpendiculaire incluant une section numérique d'une superficie de 2 pieds carrés, cette section d'information devra se limiter à l'affichage en onde ou en direct avec une information par défaut de l'heure et la météo, aucun message de type commercial ne sera permis et l'enseigne devra également intégrer une luminosité de jour et de nuit pour ne pas être une nuisance.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement aux demandes en se présentant aux dates, endroits et heures fixés pour l'assemblée du conseil.

Donné à Coaticook, ce 15 mai 2024.

La greffière,

Geneviève Dupras

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville le 15 mai 2024 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 15 mai 2024.

Donné à Coaticook, ce 15 mai 2024.

La greffière,



Geneviève Dupras